



SUBVENTION DE VOTRE (VOS) PROJET(S) 2023

Document à retourner en Mairie, pour le 13 janvier 2023

Une réunion sera prévue début 2023 avec les présidents des associations

Chaque association est censée fonctionner avec les cotisations de ses adhérents. Une subvention n'est pas systématique et doit correspondre à un projet précis.

Présentation :

Association :

Siret :

Déclaration en Préfecture le N°

Agrément Jeunesse et Sports le N°

Adhésion à une Fédération - Laquelle

Siège
Social :

.....

Téléphone : Télécopie :

E-mail : Site Internet :

Description sommaire de vos activités associatives

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Subvention sollicitée : (entourer la ou les lignes concernée(s))

- ▶ Subvention de fonctionnement
- ▶ Subvention exceptionnelle

Détail de votre projet avec prévisionnel à compléter.
Si plusieurs projets mettre une feuille intercalaire par projet.

Montant demandé : €

Fonctionnement :

Date de la dernière Assemblée Générale :

Domaines d'Activités, Objet de l'association :
.....
.....

Bureau :	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	E mail
Président
Secrétaire
Trésorier
Les adjoints :

Vos assurances :	Compagnie d'Assurances	N° Police
Responsabilité Civile
Incendie Dégâts des Eaux
Autres à détailler

Nombre d'adhérents de votre association (à jour de leur cotisation) :

Combritois	Non Combritois	
Age : Moins de 18 ans	De 18 à 40 ans	Plus de 40 ans

Intervenants :

Personnel Salarié de l'Association :

Nom	Diplôme	Salaire brut mensuel
.....
.....

Personnel mis à disposition gratuite par une collectivité, fédération, etc...

Nom	Diplôme
.....
.....

Personnes indemnisées :

Nom	Diplôme	Indemnisation mensuelle
.....
.....

Animateurs bénévoles :
Noms et Prénoms

.....
.....
.....
.....

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET

(Année 2023)

Projet :

(Descriptif : animation estivale, concert, spectacle, randonnée, exposition, sport,...)

.....

.....

.....

Combrit et Sainte-Marine	ESPACES OUVERTS	Durée et horaires
	Lieu.....
	SALLES	/
	Nom.....
Autres

Intérêt communal (image dynamique de la Commune, implication des jeunes, public attendu ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Financement :

Coût du projet :€ Pourcentage de l'apport de l'association :%

A préciser : Entrée payante :€ Recette prévisionnelle :€

Si besoin de matériel ou d'assistance technique, veuillez télécharger l'imprimé (sur le site de la Commune)
à l'adresse suivante :

<https://combrit-saintemarine.bzh/se-divertir/loisirs/associations/#je-suis-une-association>

Date :

Nom de la personne signataire :

signature

Subvention 2023

Documents à fournir :

- Budget prévisionnel (certifié par le président)
- Compte de résultat présenté à la dernière AG
- Placements des fonds de l'association
- RIB
- Justificatif d'assurance pour l'année en cours
- Justificatif des avoirs bancaires de moins de 2 mois
- Justificatif de l'emploi de la subvention perçue en 2022

Si vous n'êtes pas à jour de vos documents en Mairie, merci de fournir les photocopies :

- des statuts de l'association, modifications éventuelles, nouveaux membres du bureau,
- du récépissé de déclaration ou de modification en Préfecture.

Conseils :

- Ouvrir un registre spécial de l'association,
- Tenir à jour sa comptabilité recettes et dépenses
(peut être demandée par la Commission des finances).